



Comité de défense Hôpital Santé publique 06



COORDINATION NATIONALE
des Comités de Défense
des Hôpitaux et
Maternités de Proximité

Siège : Inter associatif des solidarités, 13 rue Amiral de Grasse,
06000 NICE

Tél : 06 03 24 35 10 ou 06 80 50 98 88

Email : comitedefensehopital06@orange.fr

Communiqué Pour un service public femme-mère-enfant

Les polémiques autour du statut d'un pôle unique femme-mère-enfant pour la région PACA Est et la Corse ne cessent pas. La cause est toujours la même : la présence dans la Fondation Lenval de sociétés à but lucratif (1) dont les intérêts sont incompatibles avec ceux du service public. L'IGAS cite d'ailleurs clairement le conflit d'intérêts. Ceci rend impossibles de fait les structurations proposées successivement par le CHU, l'ARS et le ministère de la santé. La nomination à la tête du groupement de coopération sanitaire Lenval-CHU d'un administrateur public, quelles que soient ses compétences ne règlera rien sur le fond et ne garantira pas l'avenir.

Pour le Comité, il est inadmissible que les intérêts lucratifs deviennent un élément de pression sur le pôle mère enfant, enjeu sanitaire majeur pour notre département.

Combien cette erreur coûte et coûtera aux contribuables ? Le déficit est passé de 2 à 5 millions d'euros en un an. Le groupement est très largement financé (90 %) par la Sécurité sociale.

Combien coûte et coûtera-t-elles aux salariés en souffrance (15 % de démissions de personnels compétents), à une équipe médicale déséquilibrée, aux enfants (dysfonctionnements, projet médical en panne, mise à mal de spécialités ...) ? Cela suffit.

Rappelons puisque de grands moyens publicitaires sont employés (sur quels fonds ?) qu'au même moment où une actrice internationale accouchait dans ce site prestigieux face à la mer, une petite patiente dormait sur un matelas au sol, faute de place, dans ce même site. C'est ce que nous ne voulons pas.

Depuis 2008, le comité agit avec un seul intérêt : celui des patients. Il a lancé une pétition signée par des milliers d'usagers et soutenue par de nombreux médecins ainsi que de professeurs, sommités nationales de la pédiatrie. (2) Il a saisi le Préfet, le Procureur de la République, MM. Estrosi, président du conseil de surveillance et de la Métropole et l'ensemble des responsables de ce dossier pour une remise à plat totale de ce dossier.(3)

Face aux besoins présents et à venir de la population, des garanties doivent être données pour conserver dans le public une maternité de type 3, autorisée à accepter les grossesses à risque car équipée d'un plateau et d'une équipe technique performants et pour offrir une pédiatrie accessible à tous.

Le comité de défense demande :

l'annulation de la décision de créer un Etablissement de santé privé d'intérêt collectif qui n'apporte aucune garantie et l'ouverture de la discussion sur une offre de soins Femme Mère Enfant de statut public, avec des missions, une gestion et une tutelle publiques, seule à même de garantir la meilleure offre de soins pour tous alliant qualité, sécurité et fonctions universitaires (enseignement et recherche).

Il faut savoir revenir sur un projet lorsque celui-ci n'est pas viable et répondre aux besoins présents et futurs de la population.

Nice, le 12 avril 2012

Contacts : 06 80 50 98 88 et 06 03 24 35 10

(1) dont une clinique privée Santa Maria dont Lenval est actionnaire à 70 %, un service de radiologie avec imagerie en coupe ..

(2) Pétition disponible sur <http://www.petitionpublique.fr/?pi=P2012N20554> On remarque les signatures de 5-6 membres du bureau de la Société Française de Pédiatrie dont le président, une quarantaine d'hospitalo universitaires en Pédiatrie et autant hors Pédiatrie, une centaine de PH de Pédiatrie publique, le président et 4 membres du Conseil National des Universités (CNU) de Pédiatrie, des présidents de sociétés de sur spécialité pédiatriques et de spécialistes de pédiatrie de renommée internationale, des pédiatres ex CHU du GCS, etc... La communauté hospitalo U française de pédiatrie est mobilisée. Beaucoup de messages reçus s'étonnent que les pouvoirs publics n'imposent pas une gestion publique et qu'une analyse financière détaillée n'ait pas été proposée.

(3) copie du courrier à M. Estrosi en annexe